



Mairie  
de  
**AIGALIERS**  
30700

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 22 janvier 2020**  
**Mairie d'AIGALIERS**

Présents : BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean,  
Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise

Pouvoirs : Madame LOYAL Denise a donné pouvoirs à Monsieur BOYER Daniel, Monsieur TALLARON Jérôme a donné pouvoirs à Madame GLOANEC Marie-lise, Monsieur BLANC Serge a donné pouvoirs à Monsieur CHRISTOL Georges

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 27 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Maitrise d'œuvre travaux d'aménagement de voirie au hameau de Gattigues**

Suite à l'urbanisation de nouvelles parcelles au hameau de Gattigues, lieu-dit Les Sablas, et la création de la nouvelle voie du chemin les Sablas, la Commune souhaite réaliser un aménagement afin de sécuriser la sortie du chemin Les Sablas sur la RD 125 au hameau de Gattigues.

Afin de faire l'étude et le suivi des travaux pour cet aménagement, il est nécessaire de faire appel à un bureau de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet CEREG a émis une proposition de maîtrise d'œuvre qui se décompose comme suivant :

- Mission de tranche d'œuvre- Tranche ferme : 2 500 € HT
- Mission de tranche d'œuvre- Tranche optionnelle : 6 % du montant HT des travaux engagés.

L'estimation globale des travaux pour l'aménagement de la voirie est de 46 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents décide de confier au Cabinet Cereg la mission de maîtrise d'œuvre, pour les deux tranches, afin de l'assister dans ces travaux d'aménagement de voirie à Gattigues.

## ✓ Cession Immeuble communal cadastré AK 402 et 403 au hameau de Bourdiguet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par M. et Mme ETIENNE en 2018, d'acquérir la bergerie communale au hameau de Bourdiguet.

La Commune a acquis cet immeuble pour un montant de 20 000 €.

Le projet de M. et Mme ETIENNE est de créer une entreprise de gardiennage et un élevage de chiens.

Ils ont déposé et obtenu un permis de construire n° PC 030 001 19 K0003.

Suite à l'obtention du permis de construire par les pétitionnaires, des devis pour le raccordement de l'immeuble en électricité et téléphone ont été demandés par la commune.

Montants des devis :

- Devis Enedis : 6 108.48 €

- Devis Orange : 828 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-accepte de vendre à M. et Mme ETIENNE Eric, l'immeuble communal cadastré section AK n° 402 et 403 au hameau de Bourdiguet

- fixe le prix de cession à 27 000 €, comprenant les frais de raccordements ENEDIS et ORANGE ci-dessus détaillés. Les frais de notaire étant à la charge des acheteurs.

## ✓ Logements de l'immeuble communal Le Presbytère- Renouvellement des baux

Madame GLOANEC, adjointe au Maire rappelle que les baux de location des 5 logements du presbytère ont été signés au 01/07/2017 pour une durée de 3 ans.

Dans le cas où le Conseil Municipal ne souhaiterait pas les renouveler, la décision doit intervenir dans le préavis de 6 mois.

Un locataire est en retard de paiement de loyer depuis plusieurs mois. La Commune après plusieurs rappels adressés à la personne concernée, a transmis le dossier à la Trésorerie d'Uzès en charge du recouvrement des loyers impayés. La procédure est en cours. D'un commun accord, ce locataire libérera l'appartement loué au 31/01/2020.

Un autre locataire n'a pas fourni l'attestation d'assurance qu'il doit obligatoirement souscrire pour le logement loué et fournir l'attestation à la commune. Après plusieurs rappels, la Commune lui a signifié par courrier qu'il devra quitter le logement si cette attestation n'est pas fournie avant le 31.01.2020.

Pour les autres locataires, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler les baux des 3 autres locataires.

### ✓ Virements de crédits- exercice 2019

Le Maire rend compte au Conseil municipal de l'emploi de crédits pour dépenses imprévues

Le Conseil Municipal, prend connaissance et adopte les virements de crédits effectués, à savoir :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	2 020,00 €			
<b>Total Chapitre 022 – Dépenses imprévues</b>	<b>2 020,00 €</b>			
D 65541 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (participation au SIRP)		2 020,00 €		
<b>Total Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 020,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>2 020,00 €</b>	<b>2 020,00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### ✓ Questions diverses

- La Convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C) Pont du Gard pour permettre l'accès au site du Pont du Gard gratuitement aux habitants de la Commune, doit être renouvelée cette année.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette Convention.

- Une demande d'utilisation de la salle multi-activités du Presbytère a été adressée au Conseil Municipal par une habitante souhaitant effectuer dans le cadre de son activité professionnelle en auto-entreprise, des formations, des conférences à titre onéreux.

Le Conseil Municipal souhaite réserver l'utilisation des salles communales (Polyvalente et Presbytère) aux besoins de la Commune, des associations, des habitants pour des évènements familiaux et pour le culte protestant pour le Presbytère.

La séance est levée à 20h00.